



Vitry-le-François

Le 26 décembre 2018

**CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE VITRY-LE-FRANÇOIS**

**Compte-rendu de la séance du  
Jeudi 20 décembre 2018**

---

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 20 décembre 2018 à 18 H 00, à l'Hôtel de Ville, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOUQUET, Maire de la Ville de VITRY-LE-FRANÇOIS.

Ce Conseil Municipal s'est réuni conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient présents** : M. BOUQUET, Mme DOREMUS, M. MOUTON (jusqu'à 20h45), Mme REOLON, M. BURCKEL, Mme COLLIN (à partir de 18H25), M. LALOUETTE, Mme VEGA, M. TINDILLIERE, Mme JACQUEMOT (jusqu'à 19H55), M. MIRAN (à partir de 18H35), M. TESTA, Mmes LEPAGE (à partir de 18H15), COMPAGNON, M. GONTHIER, Mme GUERIN, M. KOENIG, Mme GOUILLY, MM. BIARD (jusqu'à 20H30), DUCHENE, Mme ALIPS ;

**Absents excusés** : Mmes SERRE, COLSON, M. ROCH, Mme BARTOLOMEO, MM. DEMANGE, REMY, AIME, HARLE, Mme POINCEAUX, M. BENETON ;

**Absentes** : Mmes BERTRAND, RIGAL.

11 pouvoirs sont déposés sur le bureau de Monsieur le Maire :

- ✓ Mme JACQUEMOT donne pouvoir à M. MOUTON (de 19H55 à 20H45) ;
- ✓ M. MIRAN donne pouvoir à M. TINDILLIERE (jusqu'à 18H35) ;
- ✓ Mme SERRE donne pouvoir à Mme REOLON ;
- ✓ Mme LEPAGE donne pouvoir à M. LALOUETTE (jusqu'à 18H15) ;
- ✓ Mme COLSON donne pouvoir à Mme COLLIN (à partir de 18H25) ;
- ✓ M. ROCH donne pouvoir à Mme JACQUEMOT (jusqu'à 19H55) ;
- ✓ Mme BARTOLOMEO donne pouvoir à Mme DOREMUS ;
- ✓ M. DEMANGE donne pouvoir à Mme GOUILLY ;
- ✓ M. REMY donne pouvoir à Mme VEGA ;
- ✓ M. AIME donne pouvoir à M. BOUQUET ;
- ✓ M. HARLE donne pouvoir à M. BIARD (jusqu'à 20H30).

**LE CONSEIL,**

✚ **DESIGNE** Monsieur Thibaut DUCHENE pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Pour communication aux membres du Conseil Municipal, M. le Maire porte connaissance des arrêtés préfectoraux sur la société MALTEUROP relatifs aux prélèvements et à la consommation d'eau et sur la société BRUHAT concernant l'agrément des exploitants des installations de dépollution et démontage de véhicules hors d'usage.

Ces arrêtés font l'objet d'un affichage durant 1 mois et sont également à disposition au cours de cette séance de Conseil et à l'Hôtel de Ville.

Arrivée de Mme LEPAGE à 18h15.

**Passant à l'ordre du jour ;**

### **Administration générale - Compte rendu des délégations du Conseil Municipal au Maire**

↳ **PREND CONNAISSANCE** du compte-rendu des délégations du Conseil Municipal au Maire.

### **Délibération n°1 : Administration générale - Communauté de Communes VITRY, CHAMPAGNE et DER - Transfert de charges et transferts financiers - Dotation de compensation pour 2018 - Approbation du rapport de la commission de transfert**

↳ **APPROUVE**, par 23 avis favorables et 4 abstentions (MM. BIARD, HARLE (pouvoir), DUCHENE, Mme ALIPS), le montant des dotations de compensation communautaires pour 2018 fixé dans le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées en date du 9 octobre 2018 ;

↳ **DIT**, par 23 avis favorables et 4 abstentions (MM. BIARD, HARLE (pouvoir), DUCHENE, Mme ALIPS), que la dépense correspondante est inscrite à notre budget 2018.

### **Délibération n°2 : Administration générale - Dérogation au repos dominical**

↳ **EMET**, à l'unanimité, un avis favorable à l'ouverture des commerces de détail le dimanche, à raison des douze dimanches pour l'année 2019 : 13 janvier 2019, 10 février 2019, 26 mai 2019, 16 juin 2019, 30 juin 2019, 1<sup>er</sup> septembre 2019, 24 novembre 2019, 1<sup>er</sup> décembre 2019, 08 décembre 2019, 15 décembre 2019, 22 décembre 2019 et 29 décembre 2019

### **Délibération n°3 : Administration générale - Recensement de la population - Rémunération des agents recenseurs**

↳ **FIXE**, à l'unanimité, ainsi la rémunération des agents recenseurs à :

- 1,50 € par bulletin individuel collecté ;
- 1,50 € par feuille de logement collectée ;
- 20,00 € par séance de formation ;
- 400,00 € (montant forfaitaire pour l'agent chargé de l'encadrement et de la coordination) ;
- 150,00 € (montant forfaitaire pour chaque agent recenseur au titre des frais de déplacement et des difficultés de collecte) ;

↳ **DIT**, à l'unanimité, que les recettes et dépenses seront inscrites au budget 2019.

#### **Délibération n°4 : Administration générale - Stérilisation et identification des chats errants - Convention avec la fondation "30 millions d'amis"**

- ↪ **APPROUVE**, à l'unanimité, la convention à conclure pour l'année 2019 avec la Fondation « 30 Millions d'Amis » ;
- ↪ **AUTORISE**, à l'unanimité, Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer cette convention ;
- ↪ **AUTORISE**, à l'unanimité, son renouvellement dans les mêmes conditions au cours des années ultérieures ;
- ↪ **DIT**, à l'unanimité, que les crédits nécessaires seront inscrits à nos prochains budgets.

#### **Délibération n°5 : Finances - Subventions 2018 aux associations - Fin d'exercice**

Arrivée de Mme COLLIN à 18h25.

- ↪ **ACCORDE**, à l'unanimité, les subventions suivantes :
  - 2.988,75 € à l'association MD Organisation,
  - 10.000,00 € à l'Office Municipal des Sports ;
- ↪ **DIT**, à l'unanimité, que les crédits correspondants sont inscrits à notre budget 2018.

#### **Délibération n°6 : Finances - Admission de sommes en non valeur**

- ↪ **FAIT DROIT**, à l'unanimité, à la demande de notre Comptable et d'admettre ces créances en non valeur ;
- ↪ **DIT**, à l'unanimité, que ces dépenses seront imputées au budget correspondant - article 6541 ;
- ↪ **PROCEDE**, à l'unanimité, au virement de crédits suivant :
  - + 320,00 € au compte 6541 « Créances admises en non valeurs » (Chap. D.65)
  - 320,00 € au compte 6542 «Créances éteintes » (Chap.D.65).

#### **Délibération n°7 : Finances - Demande de garantie d'emprunt - PLURIAL NOVILIA - Réaménagement de 10 lignes de prêts de la Caisse des Dépôts et consignations pour 5.157.739,02 €**

- ↪ **REITERE**, par 25 avis favorables et 4 avis contraires (MM. BIARD, HARLE (pouvoir), DUCHENE, Mme ALIPS), la garantie d'emprunt à hauteur de 100 % pour le remboursement des 10 lignes de prêt réaménagées, initialement contractées par la S.A. d'H.L.M. PLURIAL NOVILIA auprès de la Caisse des dépôts et consignations représentant un montant total de 5.157.739,02 €, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions de l'avenant de réaménagement n°88011 et à l'annexe «caractéristiques financières des lignes du prêt réaménagées» ;
- ↪ **ACCORDE**, par 25 avis favorables et 4 avis contraires (MM. BIARD, HARLE (pouvoir), DUCHENE, Mme ALIPS), la garantie de la Ville de VITRY-LE-FRANÇOIS pour la durée totale des lignes de prêt et jusqu'au complet remboursement de celles-ci. Elle porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par PLURIAL NOVILIA dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Ville de VITRY-LE-FRANÇOIS s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à PLURIAL NOVILIA pour son paiement, en renonçant au

bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;

✚ **ENGAGE**, par 25 avis favorables et 4 avis contraires (MM. BIARD, HARLE (pouvoir), DUCHENE, Mme ALIPS), pendant toutes les durées des lignes de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celles-ci ;

✚ **AUTORISE**, par 25 avis favorables et 4 avis contraires (MM. BIARD, HARLE (pouvoir), DUCHENE, Mme ALIPS), Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer en qualité de représentant du garant l'avenant de réaménagement à intervenir entre la Caisse des Dépôts et Consignations et la S.A. d'H.L.M. PLURIAL NOVILIA à procéder ultérieurement, sans autre délibération, aux opérations que nécessiterait, le cas échéant, la mise en œuvre de la garantie, et à recevoir tous pouvoirs à cet effet.

### **Délibération n°8 : Finances - Demande de garantie d'emprunt - Le Foyer Rémois - Acquisition - Amélioration d'un logement rue des cyprès à VITRY-LE-FRANÇOIS - Prêt P.L.A.I. - Caisse des Dépôts - 115.470,00 €**

Arrivée de M. MIRAN à 18h35.

✚ **ACCORDE**, par 25 avis favorables et 4 avis contraires (MM. BIARD, HARLE (pouvoir), DUCHENE, Mme ALIPS), la garantie d'emprunt à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 115.470,00 € souscrit par LE FOYER REMOIS auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°86569 ;

✚ **ACCORDE**, par 25 avis favorables et 4 avis contraires (MM. BIARD, HARLE (pouvoir), DUCHENE, Mme ALIPS), la garantie de la Ville de VITRY-LE-FRANÇOIS pour la durée totale du contrat de prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci. Elle porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par S.A. d'H.L.M. LE FOYER REMOIS dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Ville de VITRY-LE-FRANÇOIS s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à LE FOYER REMOIS pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;

✚ **ENGAGE**, par 25 avis favorables et 4 avis contraires (MM. BIARD, HARLE (pouvoir), DUCHENE, Mme ALIPS), pendant toute la durée du contrat de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci ;

✚ **AUTORISE**, par 25 avis favorables et 4 avis contraires (MM. BIARD, HARLE (pouvoir), DUCHENE, Mme ALIPS), Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer en qualité de représentant du garant le contrat de prêt à intervenir entre la Caisse des Dépôts et Consignations et la S.A. d'H.L.M. LE FOYER REMOIS à procéder ultérieurement, sans autre délibération, aux opérations que nécessiterait, le cas échéant, la mise en œuvre de la garantie, et à recevoir tous pouvoirs à cet effet.

### **Délibération n°9 : Finances - Demande de garantie d'emprunt - VITRY HABITAT - Réaménagement de 31 lignes de prêt de la Caisse des Dépôts et consignations pour 14.682.103,06 €**

✚ **REITERE**, par 25 avis favorables et 4 avis contraires (MM. BIARD, HARLE (pouvoir), DUCHENE, Mme ALIPS), la garantie d'emprunt à hauteur de 100 % pour le remboursement des 31 lignes de prêt réaménagées, initialement contractées par la S.A. d'H.L.M. VITRY HABITAT auprès de la Caisse des dépôts et consignations représentant un montant total de 14.682.103,06 €, selon les caractéristiques financières et aux charges et

conditions de l'avenant de réaménagement n°90082 et à l'annexe «caractéristiques financières des lignes du prêt réaménagées» ;

- ✚ **ACCORDE**, par 25 avis favorables et 4 avis contraires (MM. BIARD, HARLE (pouvoir), DUCHENE, Mme ALIPS), la garantie de la Ville de VITRY-LE-FRANÇOIS pour la durée totale des lignes de prêt et jusqu'au complet remboursement de celles-ci. Elle porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par VITRY HABITAT dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Ville de VITRY-LE-FRANÇOIS s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à VITRY HABITAT pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;
- ✚ **ENGAGE**, par 25 avis favorables et 4 avis contraires (MM. BIARD, HARLE (pouvoir), DUCHENE, Mme ALIPS), pendant toutes les durées des lignes de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celles-ci ;
- ✚ **AUTORISE**, par 25 avis favorables et 4 avis contraires (MM. BIARD, HARLE (pouvoir), DUCHENE, Mme ALIPS), Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer en qualité de représentant du garant l'avenant de réaménagement à intervenir entre la Caisse des Dépôts et Consignations et la S.A. d'H.L.M. VITRY HABITAT à procéder ultérieurement, sans autre délibération, aux opérations que nécessiterait, le cas échéant, la mise en œuvre de la garantie, et à recevoir tous pouvoirs à cet effet.

#### **Délibération n°10 : Finances - Avances sur subventions 2019**

- ✚ **DECIDE**, à l'unanimité, d'attribuer des avances sur subventions au titre de 2019 aux associations et organismes désignés ci-après :

ASSOCIATIONS	Sous-Fonction d'imputation	Avances sur subventions 2018 attribuées	Subventions attribuées en 2018	Avances sur subventions 2019
E.P.C.C. (fonctionnement)	33	165.000 €	562.000 €	168.600 €
Centre social et culturel (fonctionnement)	33	75.000 €	292.882 €	100.000 €
LA GAULOISE : Convention d'objectifs - emploi sportif	40	20.000 €	30.000 €	15.000 €
SLIDER'S TRIBU - Convention d'objectifs - emploi sportif	40	3.000 €	10.000 €	3.000 €
Association d'Aide aux Personnes Agées (A.A.P.A.)	61	15.000 €	65.000 €	15.000 €
Mission Locale "L'Etoile"	90	30.000 €	60.000 €	30.000 €
Centre Communal d'Action Sociale	520	300.000 €	935.000 €	300.000 €
Association VITRY- SYNERGIC	524	10.000 €	25.000 €	10.000 €

LA SAUVEGARDE * - Mission prévention spécialisée	524	50.000 €	115.000 €	50.000 €
VITRY FOOTBALL CLUB - Contrat d'objectifs - Emploi sportif	40	10.000 €	25.000 €	10.000 €

\*Subvention LA SAUVEGARDE imputée au A030 au titre de la politique de la Ville

↳ **DIT**, à l'unanimité, que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2019.

### Délibération n°11 : Finances - Tarifs municipaux - Année civile 2019

↳ **FIXE**, à l'unanimité, pour l'année 2019 les tarifs municipaux proposés ci-dessus ;

		Tarifs 2018	Tarifs 2019
<b>Bibliothèques / Médiathèque</b>			
Inscription	moins de 18 ans	gratuit	gratuit
	Lycéens, Etudiants, plus de 65 ans, chômeurs, bénéficiaires du RSA et handicapés résidant à VITRY-LE-FRANÇOIS	gratuit	gratuit
	plus de 18 ans	<i>Vitry-le-François</i> <i>Extérieur</i>	9,00 € 18,20 €
Prêt aux organismes et associations vitryates (30 documents)		gratuit	gratuit
Prêt aux organismes et associations extérieures à Vitry (30 documents)		18,00 €	18,20 €
Perte de la carte		2,00 €	2,00 €
Photocopies A4		0,20 €	0,20 €
Photocopies A3		0,40 €	0,40 €

		Tarifs 2018	Tarifs 2019
<b>Tarifs pour la mise à disposition de l'auditorium de la Médiathèque François MITTERRAND</b>			
Réservation pendant les heures d'ouverture au public (Vitry-le-François) - Tarif horaire		22,00 €	22,30 €
Réservation hors les heures d'ouverture au public (Vitry-le-François) - Tarif horaire		38,00 €	38,50 €
Réservation pendant les heures d'ouverture au public (Extérieur) - Tarif horaire		44,00 €	44,60 €
Réservation hors les heures d'ouverture au public (Extérieur) - Tarif horaire		76,00 €	77,00 €

		Tarifs 2018	Tarifs 2019
<b>Salle du Manège</b>			
<b>CATEGORIE 1: loto, thé dansant, arbres de Noël, Kermesse, Carnaval, Journées récréatives</b>			
Forfait journée	associations vitryates	194,00 €	196,00 €
	autres loueurs vitryats	388,00 €	392,00 €
	association ou autres loueurs extérieurs à Vitry-le-François	776,00 €	784,00 €
Forfait journée supplémentaire préparation/démontage et dépassement d'horaire	associations vitryates	66,00 €	67,00 €
	autres loueurs vitryats	132,00 €	134,00 €
	association ou autres loueurs extérieurs à Vitry-le-François	264,00 €	268,00 €
<b>CATEGORIE 2: Bal, salon, forum, spectacles, manifestations sportives, assemblée générale, conférence, congrès</b>			
Forfait journée	associations vitryates	387,00 €	391,00 €
	autres loueurs vitryats	774,00 €	782,00 €
	associations ou autres loueurs extérieurs à Vitry-le-François	1 548,00 €	1 564,00 €
Forfait journée supplémentaire préparation/démontage et dépassement d'horaire	associations vitryates	130,00 €	132,00 €
	autres loueurs vitryats	260,00 €	264,00 €
	associations ou autres loueurs extérieurs à Vitry-le-François	520,00 €	528,00 €

<b>OPTIONS</b>			
<b>Cuisine</b>	associations vitryates	52,00 €	53,00 €
	autres loueurs vitryats	104,00 €	106,00 €
	associations ou autres loueurs extérieurs à Vitry-le-François	208,00 €	212,00 €
<b>Avancée de scène (type défilé de mode)</b>	associations vitryates	52,00 €	53,00 €
	autres loueurs vitryats	104,00 €	106,00 €
	associations ou autres loueurs extérieurs à Vitry-le-François	208,00 €	212,00 €
<b>Sonorisation simple</b>	associations vitryates	39,50 €	40,00 €
	autres loueurs vitryats	79,00 €	80,00 €
	associations ou autres loueurs extérieurs à Vitry-le-François	158,00 €	160,00 €
<b>Sonorisation lourde</b>	associations vitryates	79,00 €	80,00 €
	autres loueurs vitryats	158,00 €	160,00 €
	associations ou autres loueurs extérieurs à Vitry-le-François	316,00 €	320,00 €

	Tarifs 2018	Tarifs 2019
<b>LOCATION DE SALLES MUNICIPALES</b>		
ESPACE PAUL BERT : 80 places assises, Rue Sainte Barbe. CATEGORIE 2	30,00 €	30,30 €
ESPACE PAUL BERT : 80 places assises, Rue Sainte Barbe. CATEGORIE 3	60,00 €	60,60 €
ESPACE SAINTE BARBE : Salle d'exposition, Rue Sainte Barbe CATEGORIE 2	25,00 €	25,30 €
ESPACE SAINTE BARBE : Salle d'exposition, Rue Sainte Barbe CATEGORIE 2	50,00 €	50,60 €
Salle NOIROUX : 30 places assises, Espace Lucien HERR CATEGORIE 2	20,00 €	20,20 €
Salle NOIROUX : 30 places assises, Espace Lucien HERR CATEGORIE 3	40,00 €	40,40 €
Salle REVEL : 15 places assises, Espace Lucien HERR CATEGORIE 2	15,00 €	15,20 €
Salle REVEL : 15 places assises, Espace Lucien HERR CATEGORIE 3	30,00 €	30,40 €
Salle N°6 : 20 places assises, 1er étage, Salle CGT, Espace Lucien HERR CATEGORIE 2	15,00 €	15,20 €
Salle N°6 : 20 places assises, 1er étage, Salle CGT, Espace Lucien HERR CATEGORIE 3	30,00 €	30,40 €
Bureau N°6 :RDC, Espace Lucien HERR CATEGORIE 2	10,00 €	10,10 €
Bureau N°6 :RDC, Espace Lucien HERR CATEGORIE 3	20,00 €	20,20 €
Salle Jules FERRY, 136 personnes maxi, Ecole J. Ferry, Rue du chêne vert CATEGORIE 2	60,00 €	61,00 €
Salle Jules FERRY, 136 personnes maxi, Ecole J. Ferry, Rue du chêne vert CATEGORIE 3	120,00 €	122,00 €

	Tarifs 2018	Tarifs 2019	
<b>Cimetière, Columbarium</b>			
<b>concessions</b>	sans faculté de construction de caveau		
	temporaires (15 ans), le m <sup>2</sup>	39,50 €	43,00 €
	avec faculté de construction de caveau		
	trentenaires, le m <sup>2</sup>	233,00 €	236,00 €
	cinquantenaires, le m <sup>2</sup>	466,00 €	472,00 €
	alvéoles cinéraires		
	15 ans	252,50 €	260,00 €
	30 ans	505,00 €	520,00 €
	50 ans		1.040,00 €
	concessions cinéraires		
15 ans	116,50 €	118,00 €	
30 ans	233,00 €	236,00 €	
50 ans		472,00 €	
<b>Taxe de dépôt provisoire dans le caveau communal</b>	par jour	7,50 €	7,70 €

		Tarifs 2018	Tarifs 2019	
<b>Droits de voirie</b>				
<b>Braderie de la Saint Martin</b>	le mètre linéaire	6,20 €	6,28 €	
	minimum de perception	30,40 €	30,80 €	
	frais de réservation par correspondance	5,15 €	5,22 €	
<b>Marché des Halles</b>	non abonné	<i>le mètre linéaire de façade</i>	0,22 €	0,22 €
		<i>à ajouter par m<sup>2</sup> d'emplacement</i>	0,11 €	0,11 €
		<i>minimum de perception par jour</i>	2,19 €	2,22 €
	abonné	<i>remise de 10%</i>		
	électricité	<i>par ampère, par demi-journée (entre 6 et 10/demi-journée)</i>	0,45 €	0,46 €
	voitures publicitaires par jour et par véhicule			
		<i>emplacement avec ou sans vente</i>	22,40 €	22,70 €
	<i>sans demande préalable</i>	66,90 €	68,00 €	
expositions sous les halles - pour les associations		gratuit	gratuit	
<b>Animations Place d'Armes</b>	Forfait branchement électrique pour un weekend ou une semaine (du lundi au dimanche)		163,80 €	166,00 €
		<i>Animations organisées ou co-organisées par la Ville</i>	gratuit	gratuit
		<i>Animations organisées par des organismes extérieurs</i>	23,80 €	24,20 €
	Manège	<i>&gt; à 5 m de profondeur, par m<sup>2</sup></i>	0,65 €	0,66 €
		<i>&lt; à 5 m de profondeur, par mètre linéaire</i>	3,80 €	3,85 €
	Forfait branchement électrique pour un weekend ou une semaine (du lundi au dimanche)	163,80 €	166,00 €	
<b>Foires et divers</b>	foire au palais (par métier, pour la durée de la foire)			
		<i>&gt; à 5 m de profondeur, par m<sup>2</sup></i>	0,65 €	0,66 €
		<i>&lt; à 5 m de profondeur, par mètre linéaire</i>	3,80 €	3,85 €
	funambules			
		<i>quai des fontaines, la journée</i>	27,90 €	28,30 €
	petits cirques (toutes surfaces occupées)			
		<i>par m<sup>2</sup> et par jour</i>	0,25 €	0,25 €
	grands cirques (toutes surfaces occupées) forfait par jour		306,50 €	310,00 €
	fête patronale ou de quartier (pour la durée de la fête) ou autre			
		<i>&gt; à 5 m de profondeur, par m<sup>2</sup></i>	0,23 €	0,23 €
	<i>&lt; à 5 m de profondeur, par mètre linéaire</i>	0,60 €	0,61 €	
	<i>électricité - Forfait pour la fête pour un weekend ou une semaine (du lundi au dimanche)</i>	162,00 €	164,00 €	
<b>Occupation du domaine public</b>	trottoirs	<i>étalages et panneaux, par an, par m<sup>2</sup></i>	17,60 €	17,80 €
		<i>panneau publicitaire éloigné du commerce, par an</i>	174,00 €	176,00 €
		<i>ventes de fleurs, cimetière du midi, par mètre linéaire, par jour</i>	1,73 €	1,75 €
	chantiers (benches à ordures, etc...)	<i>chantier clos, par m<sup>2</sup>, par jour (pour 1 mois)</i>	0,22 €	0,22 €
		<i>chantier non clos, par m<sup>2</sup>, par jour (pour 1 mois)</i>	0,20 €	0,20 €
		<i>chantier clos, par m<sup>2</sup>, par jour (pour plus d'un mois)</i>	0,90 €	0,91 €
		<i>chantier non clos, par m<sup>2</sup>, par jour (pour plus d'un mois)</i>	0,77 €	0,78 €
	terrasses	<i>non fermée, le m<sup>2</sup>, par an</i>	19,70 €	20,00 €
		<i>fermée, le m<sup>2</sup>, par an</i>	41,40 €	42,00 €
		<i>moins 6 mois le m<sup>2</sup>, par an</i>	10,00 €	10,00 €
	reserve emplacement stationnement	<i>par m<sup>2</sup>, par jour (pour 1 mois)</i>	0,18 €	0,18 €
		<i>par m<sup>2</sup>, par jour, après 1 mois</i>	0,91 €	0,92 €
	exposition de véhicules, par jour		63,40 €	64,30 €
	commerce de glaces, de marrons chauds, de crêpes, forfait saison été ou saison hiver		67,80 €	68,70 €
	Camion pizzas par m <sup>2</sup> par jour			0,50 €
	kiosques photos et baraques, par an		139,00 €	141,00 €
	vente outillage - parking Salle du Manège - forfait par jour		461,00 €	470,00 €



TARIFS D'INTERVENTION SERVICES TECHNIQUES		Tarifs 2018	Tarifs 2019
N° de prix	Designation	Coût unitaire	Coût unitaire
<b>MAIN D'OEUVRE</b>			
1.1	Tout agent de service	19,60 €	19,60 €
1.2	Tout agent de service - Intervention dimanche et jours fériés	35,35 €	35,35 €
1.3	Tout agent de service - Intervention de nuit (entre 22h00 et 7h00)	39,20 €	39,20 €
1.4	Intervention astreinte cadre technique (nuit, dimanche et jours fériés - Intervention d'une heure)	42,00 €	42,00 €
<b>MATERIEL ROULANT</b>		<b>Coût</b>	<b>Coût</b>
2.1	Camionnette légère	1,11 €	1,13 €
2.2	Fourgon ou camion benne < 3,5 t	1,46 €	1,49 €
2.3	Camion benne poids lourds	39,90 €	40,78 €
2.4	Tractopelle	45,00 €	45,99 €
2.5	Nacelle élévatrice poids lourds	54,50 €	55,70 €
2.6	Véhicule serrurerie (véhicule, énergie et matériaux)	29,30 €	29,94 €
<b>MATERIEL NON ROULANT</b>		<b>Coût</b>	<b>Coût</b>
3.1	Marteau piqueur thermique	8,75 €	8,94 €
3.2	Scie à sol	6,80 €	6,95 €
3.3	Pilonneuse	5,25 €	5,37 €
3.4	Plaque vibrante	5,90 €	6,03 €
<b>DIVERS</b>		<b>Coût unitaire</b>	<b>Coût unitaire</b>
4.1	Mise à disposition d'éléments de sécurisation avant intervention	15,15 €	15,48 €

↳ **DIT**, à l'unanimité, que les recettes correspondantes seront inscrites au budget 2019.

### **Délibération n°12 : Finances - Rapport d'Orientation Budgétaire 2019**

↳ **PREND CONNAISSANCE ET DEBAT** des orientations budgétaires qui prévalent dans l'élaboration par le Maire du projet de Budget Primitif de l'exercice à venir.

### **Délibération n°13 : Finances - Dotation d'équipement des territoires ruraux - Demande à l'Etat et propositions d'affectation**

↳ **SOLLICITE**, par 25 avis favorables et 4 abstentions (MM. BIARD, HARLE (pouvoir), DUCHENE, Mme ALIPS), pour l'année 2019, le bénéfice de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux et des autres partenaires potentiels pour le financement du programme énoncé aux taux les plus élevés possibles ;

↳ **ENGAGE**, par 25 avis favorables et 4 abstentions (MM. BIARD, HARLE (pouvoir), DUCHENE, Mme ALIPS), notre collectivité à réaliser ces opérations ;

↳ **ARRETE**, par 25 avis favorables et 4 abstentions (MM. BIARD, HARLE (pouvoir), DUCHENE, Mme ALIPS), les plans de financement suivants :

- Réhabilitation de l'espace Paul Bert :

Coût estimé : 1.971.924,00 € H.T.

financé par :

D.E.T.R. (27.7 %) : 546.416,00 €

Conseil Départemental de la Marne (20 %) : 394.384,00 €

Fonds de Soutien à l'Investissement public Local (16.4 %) : 322.924,00 €

T.E.P.C.V. (12.5 %) : 245.495,43 €

ADEME (3.5 %) : 68.320,00 €

Fonds propres (20 %) : 394.384,57 €

- Rénovation d'un terrain de football au complexe Ghiloni

(cf : délibération n°19 du 3 avril 2018)

Coût estimé : 600.000,00 € H.T.

financé par :

D.E.T.R. (12,5 %) : 75.000,00 €

Région Grand Est (20 %) : 120.000,00 €

Conseil Départemental de la Marne (20 %) : 120.000,00 €

Fédération Française de Football (F.A.F.A.) (10 %) : 60.000,00 €

Fonds propres (37.50 %) : 225.000,00 €

- Aménagement de voies douces rue du Bois Bodé et Quai St Germain :

Coût estimé : 277.300,00 € H.T.

financé par :

D.E.T.R. (40 %) : 110.920,00 €

Fonds de Soutien à l'Investissement public Local (40 %) : 110.920,00 €

Fonds propres (20 %) : 55.460,00 €

- Rénovation de la salle annexe de l'école Paul Fort à Rome Saint-Charles en maison de quartier

(cf : délibération n°32 du 14 juin 2018)

Coût estimé : 180.000,00 € H.T.

financé par :

D.E.T.R. (30 %) : 54.000,00 €

Dotations Politiques de la Ville 2018 (33.3 %) : 60.000,00 €

Caisse d'Allocations Familiales de la Marne (16.7 %) : 30.000,00 €

Fonds propres (20 %) : 36.000,00 €

- Rénovation du terrain de Motoball

Coût estimé : 220.800,00 € H.T.

financé par :

D.E.T.R. (20 %) : 44.160,00 €

Région Grand Est (20 %) : 44.160,00 €

Conseil Départemental de la Marne (20 %) : 44.160,00 €

Comité Départemental de Motocyclisme de la Marne (10 %) : 22.080,00 €

Fonds National de Développement du Sport (10 %) : 22.080,00 €

Fonds propres (20 %) : 44.160,00 €

- Reconstruction d'une maison de quartier au quartier de la Haute-Borne

(cf : délibération n°32 du 14 juin 2018)

Coût estimé : 250.000,00 € H.T.

financé par :

D.E.T.R. (35 %) : 87.500,00 €

Conseil Départemental (20 %) : 50.000,00 €

Caisse d'Allocations Familiales de la Marne (20 %) : 50.000,00 €

Fonds propres (25 %) : 62.500,00 €

- Aménagement du parvis de l'Hôtel de Ville :

Coût estimé : 1.338.988,00 € H.T.

financé par :

D.E.T.R. (20 %) : 267.997,00 €

Région Grand Est (20 %) : 267.997,00 €

Fonds propres (60 %) : 802.994,00 €

✚ **SOLLICITE**, par 25 avis favorables et 4 abstentions (MM. BIARD, HARLE (pouvoir), DUCHENE, Mme ALIPS), des subventions des partenaires financiers susceptibles d'accompagner les opérations visées, au taux le plus élevé possible, dans le cas où le cumul des subventions est possible avec la D.E.T.R..

#### **Délibération n°14 : Personnel municipal - Mise à disposition d'un agent de la Ville de VITRY-LE-FRANÇOIS vers la Communauté de Communes du pays de REVIGNY**

✚ **APPROUVE**, à l'unanimité, la durée de la mise à disposition au service de la Communauté de Communes du Pays de REVIGNY de Monsieur Christian VACON, agent de la Ville de VITRY-LE-FRANÇOIS, assistant d'enseignement artistique principal de 2° classe, à raison de 23,75 % d'un temps complet de 20h00 par semaine, soit 04 heures 45, pour une période allant du 10 septembre 2018 au 05 juillet 2019 ;

- ↪ **APPROUVE**, à l'unanimité, les termes de la convention de mise à disposition ;
- ↪ **AUTORISE**, à l'unanimité, Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention et tous les documents se rapportant à cette affaire ;
- ↪ **DIT**, à l'unanimité, que les crédits correspondants à cette mise à disposition sont inscrits au budget 2018 et le seront aux budgets suivants.

#### **Délibération n°15 : Personnel municipal - Régime Indemnitaire**

- ↪ **INSTAURE**, à l'unanimité, les nouvelles dispositions relatives à la modulation pour absences pour maladie ordinaire à tous les agents bénéficiaires de primes et indemnités quel que soit leur statut ;
- ↪ **INSTAURE**, à l'unanimité, les nouvelles dispositions relatives aux conséquences sur les primes et indemnités du temps partiel thérapeutique à tous les agents placés dans cette position quel que soit leur statut ;
- ↪ **MODIFIE et APPROUVE**, à l'unanimité, en conséquence les délibérations susvisées en ce sens ;
- ↪ **AUTORISE**, à l'unanimité, Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents se rapportant à cette délibération ;
- ↪ **DIT**, à l'unanimité, que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2018 et le seront aux budgets suivants.

#### **Délibération n°16 : Personnel municipal - Tableau des effectifs - Création de poste**

Départ de Mme JACQUEMOT à partir de 19h55 (pouvoir à M. MOUTON).

- ↪ **DECIDE**, à l'unanimité, de la création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet à raison de 10/20 ;
- ↪ **MODIFIE et APPROUVE**, à l'unanimité, en conséquence, le tableau des effectifs ;
- ↪ **PREVOIT**, à l'unanimité, les crédits nécessaires au budget 2018 et aux budgets suivants ;

#### **Délibération n°17 : Politique de la Ville - Rapport annuel au conseil municipal de la commune de VITRY-LE-FRANÇOIS sur la mise en œuvre de la politique de la Ville**

- ↪ **SE PRONONCE**, par 24 avis favorables et 4 abstentions (MM. BIARD, HARLE (pouvoir), DUCHENE, Mme ALIPS), sur ce rapport relatif à la mise en œuvre de la politique de la ville ;
- ↪ **APPROUVE**, par 24 avis favorables et 4 abstentions (MM. BIARD, HARLE (pouvoir), DUCHENE, Mme ALIPS), l'utilisation et l'affectation de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale 2017.

#### **Délibération n°18 : Travaux - Aménagement du boulevard Carnot et du parvis de l'Hôtel de Ville - RD 982 E1 - Lancement d'une procédure de passation de marché public**

Départ de M. BIARD à partir de 20h30.

- ✚ **VALIDE**, par 24 avis favorables et 2 abstentions (M. DUCHENE, Mme ALIPS), le projet de requalification comprenant notamment le parvis de l'Hôtel de Ville et correspondant à la phase n°2 du programme validé par délibération n°104 en date du 14 décembre 2017 ;
- ✚ **AUTORISE**, par 24 avis favorables et 2 abstentions (M. DUCHENE, Mme ALIPS), Monsieur le Maire, ou son représentant, à lancer une procédure adaptée de mise en concurrence, à signer les marchés, avenants, conventions et toutes les pièces nécessaires à l'exécution des études et des travaux ;
- ✚ **DIT**, par 24 avis favorables et 2 abstentions (M. DUCHENE, Mme ALIPS), que les crédits nécessaires seront inscrits à nos prochains budgets ;
- ✚ **AUTORISE**, par 24 avis favorables et 2 abstentions (M. DUCHENE, Mme ALIPS), Monsieur le Maire, ou son représentant, à solliciter toutes les subventions auprès des partenaires pouvant être appelés pour ce projet.

#### **Délibération n°19 : Travaux - Autorisation donnée au Maire de signer des avenants**

- ✚ **APPROUVE**, par 24 avis favorables et 2 abstentions (M. DUCHENE, Mme ALIPS), ces avenants à passer avec les sociétés ART ET TECHNIQUE DU BOIS S.A., PIANTANIDA S.A.S. et GEOFFROY ARCHITECTE ;
- ✚ **AUTORISE**, par 24 avis favorables et 2 abstentions (M. DUCHENE, Mme ALIPS), Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les avenants correspondants ainsi que tous les documents relatifs à ces affaires ;
- ✚ **DIT**, par 24 avis favorables et 2 abstentions (M. DUCHENE, Mme ALIPS), que les crédits sont inscrits au budget de la collectivité.

#### **Délibération n°20 : Travaux - Mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de l'ancienne prison - Autorisation de signer un marché subséquent**

- ✚ **AUTORISE**, à l'unanimité, Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le marché subséquent et toutes les pièces nécessaires à l'exécution des études en découlant avec le groupement d'entreprises GEOFFROY ARCHITECTE ;
- ✚ **DIT**, à l'unanimité, que les crédits nécessaires seront inscrits à nos prochains budgets ;
- ✚ **AUTORISE**, à l'unanimité, Monsieur le Maire, ou son représentant, à déposer une demande de permis de construire relative à l'affaire citée précédemment ;
- ✚ **AUTORISE**, à l'unanimité, Monsieur le Maire, ou son représentant, à solliciter toutes les subventions auprès des partenaires pouvant être appelés pour ce projet.

#### **Délibération n°23 : Travaux - Projet de transformation de l'ancienne cantine de l'école Paul FORT en maison du quartier Rome Saint Charles - Autorisation de signer les demandes d'autorisation de travaux et de déclarations préalables**

- ✚ **AUTORISE**, par 24 avis favorables et 2 abstentions (M. DUCHENE, Mme ALIPS), Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents se rapportant à cette affaire et notamment les demandes de déclarations préalables et d'autorisation de travaux visant à aménager un Etablissement Recevant du Public.

**Délibération n°21 : Travaux - Autorisation donnée au Maire de déposer une demande de permis de construire pour la rénovation de l'ensemble : Paul BERT**

Départ de M. MOUTON à partir de 20h45.

↪ **AUTORISE**, à l'unanimité, Monsieur le Maire, ou son représentant, à déposer une demande de permis de construire relative à l'affaire citée précédemment.

**Délibération n°22 : Travaux - Autorisation donnée au Maire de déposer une demande de permis de démolir**

↪ **AUTORISE**, par 22 avis favorables et 2 abstentions (M. DUCHENE, Mme ALIPS), Monsieur le Maire, ou son représentant, à déposer une demande de permis de démolir relative à l'affaire citée précédemment.

**Délibération n°24 : Sports et Vie Associative - Stages sportifs pendant les vacances - Convention avec les associations - Tarifs petites vacances scolaires 2019**

↪ **ADOPTE**, à l'unanimité, le principe d'une convention à intervenir avec les associations partenaires, sur la base du projet ;

↪ **CONVIENT**, à l'unanimité, que le taux horaire d'intervention des associations s'établisse à 22,00 € ;

↪ **APPROUVE**, à l'unanimité, les propositions de tarifs, pour les petites vacances scolaires 2019 (hiver, printemps et toussaint) établies en fonction des stages sportifs et de leurs durées respectives :

	<b>Stages sportifs des petites vacances (Hiver, Printemps et Toussaint)</b>					
	Semaine entière (5 jours)			Si jour férié (4 jours)		
Durée séance quotidienne	1 heure	2 heures	3 heures	1heure	2 heures	3 heures
Durée hebdomadaire du stage	5h00	10h00	15h00	4h00	8h00	12h00
Tarifs Vitryats	10 €	20 €	25 €	8 €	16 €	20 €
Tarifs Hors Vitry	12 €	24 €	30 €	10 €	20 €	24 €

↪ **PRECISE**, à l'unanimité, que les tarifs ainsi adoptés feront l'objet d'une actualisation annuelle par délibération du Conseil municipal ;

↪ **AUTORISE**, à l'unanimité, Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'ensemble des documents (courriers, conventions, avenants et plus largement toute pièce) se rapportant à cette affaire ;

↪ **DIT**, à l'unanimité, que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2019 et suivants.

### **Délibération n°25 : Sports et Vie Associative - Convention de partenariat avec l'Office Municipal des Sports et convention de mise à disposition de locaux communaux**

↪ **APPROUVE**, à l'unanimité, les conventions de partenariat et de mise à disposition de locaux communaux avec l'Office Municipal des Sports ;

↪ **AUTORISE**, à l'unanimité, Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ces conventions, leurs éventuels avenants, ainsi que tous courriers et documents s'y rapportant.

### **Délibération n°26 : Sports et Vie Associative - Convention pluriannuelle de partenariat entre la Ville de VITRY-LE-FRANÇOIS et l'association VITRY SYNERGIC**

↪ **RENOUVELE**, à l'unanimité, notre soutien au travail d'insertion de l'association VITRY-SYNERGIC en approuvant la convention pluriannuelle de partenariat à passer entre la Ville de VITRY-LE-FRANÇOIS et l'association VITRY-SYNERGIC, pour la période 2019-2021 ;

↪ **AUTORISE**, à l'unanimité, Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer cette convention et tous les documents se rapportant à cette affaire ;

↪ **DIT**, à l'unanimité, que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2019 et aux budgets suivants.

### **Délibération n°27 : Sports et Vie Associative - Locaux associatifs rue du Pointis - Convention de mise à disposition pour plusieurs associations vitryates**

↪ **APPROUVE**, à l'unanimité (M. TESTA ne prenant pas part au vote), le principe d'une convention de mise à disposition gratuite de locaux à intervenir avec LA GAULOISE, LES 4 AS, LES SAUVETEURS-SECOURISTES, LE SECOURS CATHOLIQUE et l'U.N.R.P.A. ;

↪ **AUTORISE**, à l'unanimité (M. TESTA ne prenant pas part au vote), Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer, avec chaque association, la convention de mise à disposition des locaux la concernant, ses éventuels avenants et reconduction et, d'une manière générale, tout document se rapportant à ce dossier.

### **Délibération n°28 : Urbanisme - Centre commercial du Hamois – Dissolution de copropriété**

↪ **APPROUVE**, à l'unanimité, le partage des anciennes parties communes, la suppression de la copropriété existante du centre commercial du Hamois, l'annulation du règlement de copropriété et de l'état descriptif de division ;

↪ **APPROUVE**, à l'unanimité, la division du sol résultant du plan ;

↪ **APPROUVE**, à l'unanimité, le projet d'acte de partage et de constitution de servitudes établi par Maître LOOCK, Notaire à LILLE ;

↪ **APPROUVE**, à l'unanimité, Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents se rapportant à cette dissolution de copropriété et à cet acte de partage.

↪ **AUTORISE**, à l'unanimité, Monsieur le Maire ou son représentant à représenter la Ville à l'assemblée générale de copropriété et à y voter.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h07.**



**LE MAIRE,**

**Jean-Pierre BOUQUET**